

Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2022-2029

MRC Avignon et MRC de Bonaventure



Cathy Cauvier | 28 juin 2023

MRC Avignon | 473 boulevard Perron, C.P. 2022, Maria, Québec, G0C 1Y0

Mise en contexte

Le présent Rapport de suivi porte sur la première année de mise en œuvre de la planification du Plan de Gestion des Matières Résiduelles 2022-2029 de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure. Récemment jugé conforme par RECYC-Québec, la planification intégrée au PGMR en est à sa première année de mise en œuvre. Cette planification a également ceci de particulier qu'elle s'élabore dans un contexte de réorganisation profonde de la gestion des matières résiduelles au niveau territorial à la suite de la création de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRA) le 22 avril 2021. Par l'acquisition dans les prochaines semaines de la seule infrastructure d'enfouissement des matières résiduelles de la Baie-des-Chaleurs, soit le LET de Saint-Alphonse, les municipalités membres de la RGMRA se doteront, dans les prochains mois, d'une structure organisationnelle et humaine permettant la gestion et la planification des différentes filières de matières générées sur leur territoire, dont celle des matières organiques.

Tableau 1. Orientations et objectifs du PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et de Bonaventure

Orientations	Objectifs	Échéance	2022
Détourner des matières de l'élimination	Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques.	2022-2029	Détails des mesures au tableau 2
	Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure.	2029	La MRC Avignon enfouit 411 kg/hab. (tableau 3). La MRC de Bonaventure enfouit 593 kg/hab. (tableau 4).
Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	Améliorer le tri réalisé et la qualité des matières résiduelles collectées par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire.	2022-2029	Détails des mesures au tableau 2
	Augmenter de 5% le taux de recyclage du papier, carton, plastique, du verre et du métal pour atteindre 56% dans la MRC Avignon et 57% dans la MRC de Bonaventure ¹ ;	2029	La MRC Avignon valorise 54% du PCPVM. La MRC de Bonaventure valorise 55% du PCPVM.
	Mettre en place la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques, pour tous les générateurs du territoire.	2025	Détails des mesures au tableau 2
	Recycler ou valoriser 60% des matières organiques ^{1,2} .	2029	La MRC Avignon valorise 40% des MO (tableau 3). La MRC de Bonaventure valorise 35% des MO (tableau 4).
	Favoriser l'acheminement des CRD vers les centres de tri.	2024	Détails des mesures au tableau 2
	Augmenter de 5% la réutilisation, la valorisation et le recyclage des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) pour atteindre 83% pour les MRC Avignon et de Bonaventure ¹ .	2029	La MRC Avignon valorise 29% des CRD (tableau 3). La MRC de Bonaventure valorise 29% des CRD (tableau 4).
Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire	Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire et diffuser les résultats auprès de la population.	2022-2029	Détails des mesures au tableau 2
	Faire part aux instances provinciales des défis et des enjeux régionaux et locaux relatifs à la gestion des matières résiduelles.	2022-2029	Détails des mesures au tableau 2

¹ Taux estimé à l'aide de l'outil d'inventaire PRMG 2022 de RECYC-Québec.
² Incluant les boues municipales et les boues des fosses septiques pour tous les générateurs.

Tableau 2. Suivi de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR 2022-2029 de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Mettre en place un service de collecte et de traitement des matières organiques pour tous les générateurs	Étudier et comparer divers scénarios afin de mettre en place la troisième voie de collecte et de traitement des matières putrescibles sur le territoire pour tous les générateurs.	RGMRAB	2023-2026	Non débuté	La mise en action de la RGMRAB et l'achat du LET de Saint-Alphonse permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché.
1.2	Encourager la valorisation de la matière organique par les citoyens par la pratique de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique	Cette mesure vise à responsabiliser les générateurs en les encourageant à user d'abord de moyens simples et peu coûteux pour détourner le maximum de matières putrescibles de l'enfouissement. Pour ce faire, diffuser toute l'information relative à la GMR dans le plus de médias possibles constitue une stratégie gagnante afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles par tous les générateurs dans toutes les municipalités du territoire.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2026	En continu	
1.3	Promouvoir la Campagne « La vie en brun » de RECYC-Québec	Campagne d'information visant à faciliter l'implantation de la collecte des matières organiques grâce à des outils de communication et d'information s'adressant aux citoyens et aux ICI.	RGMRAB	2022-2025	Non débuté. Préalable à la mise en place de la mesure 1.1	
2.1	Assurer l'utilisation du compost produit lors de la mise en place de la collecte des matières organiques	Selon la qualité et la quantité du compost produit par les infrastructures de compostage : - Établir un plan de mise en marché du compost (coût d'achat, volume, points de vente, etc.) - Prévoir d'autres utilisations (ex : jardins communautaires, plate-bande, utilisations municipales, etc.) si la production de compost excède la demande citoyenne.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	Après la mesure 1.1 avec emphase en 2025-2027	Non débuté	
3.1	Réduire le gaspillage alimentaire en promouvant la Campagne « J'aime manger, pas gaspiller »	Campagne d'information visant à réduire le gaspillage alimentaire grâce à des outils de communication et d'information s'adressant aux citoyens.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2025	Prévu à l'automne-hiver 2023-2024	
4.1	Réduire l'utilisation de l'application « Ça va où? » de RECYC-Québec	Publiciser, via divers moyens de communication (sites internet, journaux municipaux, etc.), l'application en ligne de RECYC-Québec conçue pour aider les citoyens dans le tri de leurs matières résiduelles. « Ça va où? » permet de localiser les points de dépôts de plus de plus de 800 produits de consommation courante.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2025	Prévu à l'automne-hiver 2023-2024	
4.2	Sensibiliser, soutenir et encadrer les ICI, CRD et grands générateurs dans leurs efforts de valorisation des matières résiduelles produites	Les CRD, ICI et grands générateurs présents sur le territoire produisent des volumes importants de matières résiduelles. Des efforts supplémentaires de conscientisation, d'analyse, de recommandation et d'accompagnement doivent leur être consacrés.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2025	Non débuté	

5.1	Produire des documents de références en gestion des matières résiduelles sur le territoire	Publiciser les points de dépôts des RDD et des produits sous REP dans les municipalités. Les bonnes pratiques du recyclage ainsi que la charte de RECYC-Québec sont les premières étapes à accomplir afin de s'assurer de la qualité et de la quantité des matières collectées.	MRC (période intérimaire) et RGMRA	2023-2024; 2027-2028	Non débuté	
5.2	Documenter les gisements orphelins de matières résiduelles et explorer des scénarios de collecte et de traitement	Désignés en 2015 dans la liste des produits prioritaires à placer sous la REP par le MELCC, les textiles (entre autres) n'en font toujours pas partie. Afin de pallier ces lacunes, des alternatives de traitement de ces matières ont été mises en place au Québec. Cette mesure vise à documenter ces gisements de matières et à explorer des scénarios de collecte et de traitement.	MRC (période intérimaire) et RGMRA	2022-2023	Prévu à l'automne-hiver 2023-2024	
6.1	Documenter les initiatives de tarification incitative au Québec	La présente mesure vise à documenter les initiatives de tarification incitative au Québec afin d'être en mesure de l'appliquer au moment jugé opportun.	MRC (période intérimaire) et RGMRA	2022-2029 (au besoin et selon des étapes de GMR préalablement fixées et complétées	Non débuté	
6.2	Adopter une réglementation municipale obligeant le tri à la source par les générateurs	Plusieurs municipalités au Québec ont adopté un règlement obligeant le tri à la source des matières organiques et des CRD par les citoyens et les ICI afin d'augmenter l'efficacité des collectes dédiées et de réduire la quantité de matières enfouies.	MRC et municipalités	Après les mesures 1.2; 1.3; 4.2; 6.3; 10.1; 10.2 avec emphase en 2028-2029	Non débuté	
6.3	Accroître la récupération des RDD et produits sous REP sur le territoire	Accroître la quantité de RDD et de produits sous REP récupérés dans les municipalités en multipliant les points de dépôts de ces matières sur le territoire, le nombre de collectes réalisées et l'accessibilité (heures d'ouverture et jour) aux écocentres mobiles municipaux.	MRC (période intérimaire) et RGMRA	2022-2029	Non débuté	La mise en action de la RGMRA et l'achat du LET de Saint-Alphonse permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché.
6.4	Inspirer l'adoption de gestes concrets au sein de la population afin de détourner le maximum de matières de l'élimination	Mettre en place une démarche stimulante et invitant à la participation des citoyens et des entreprises. Publiciser les campagnes ISÉ portant sur le détournement des matières de l'élimination, telles que la Semaine québécoise de réduction des déchets et la démarche zéro déchet.	MRC (période intérimaire) et RGMRA	2022-2029	Prévu à l'automne-hiver 2023-2024	
7.1	Mettre en place et soutenir le Programme de soutien financier pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables	Soutien financier permettant aux femmes et aux familles qui le souhaitent de se procurer des produits comme des coupes menstruelles, des serviettes hygiéniques lavables, des culottes de menstruations ainsi que des couches lavables pour bébés.	MRC (période intérimaire) et municipalités	2022-2029	En cours dans la MRC Avignon. À implanter dans la MRC de Bonaventure.	Une consultation publique est en cours afin d'élargir la gamme des produits offerts.
7.2	Documenter les initiatives de bannissement des sacs de plastique et des produits à usage unique et étudier la faisabilité de l'implanter sur le territoire	Plusieurs municipalités québécoises ont pris l'initiative de bannir sur leur territoire les sacs de plastique et produits à usage unique. Cette mesure vise à documenter ces initiatives et étudier la faisabilité de l'implanter sur le territoire d'application du PGMR.	MRC (période intérimaire) et RGMRA	2022-2025	Non débuté	Un projet de recherche portant sur l'achat et l'utilisation de contenants « consignés » pour les CAB de la Baie-des-Chaleurs et la mise en place d'un réseau réutilisables avec les

						commerçants est en cours avec le CIRADD. Les MRC Avignon et de Bonaventure seront invitées à se joindre au mouvements Remplis verts à l'automne 2023.
7.3	Conscientiser la population à la pollution marine en organisant des corvées de nettoyage de plages publiques et en implantant un réseau de Bac à Marée	Afin de réduire la pollution engendrée par les plastiques à usage unique sur le territoire, la présente mesure agit sur trois axes : • L'organisation de corvée annuelle de nettoyage des plages avec campagne de sensibilisation à l'appui; • La mise en place de Bacs à Marée dans les lieux publics à proximité de cours d'eau (rivière, plage publique, lacs, etc.) accompagnés d'affiches de sensibilisation à la pollution et au principe des 3RV-E; • L'appui de projets de recherche en pollution marine (ex : projet de récupération des engins de pêche perdus en mer de Mérinov, récupération des engins de pêche en fin de vie de l'UQAR, etc.).	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029	Non débuté	La mise en action de la RGMAB et l'achat du LET de Saint-Alphonse permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché.
8.1	Promouvoir et soutenir les démarches d'économie circulaire sur le territoire	La participation des MRC Avignon et Bonaventure au projet Synergie Gaspésie piloté par la CRÉGÎM permettra d'assurer le suivi du dossier sur le territoire de planification.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029	En continu	
9.1	Assurer la valorisation des biosolides municipaux (boues de fosses septiques et municipales)	Actuellement, il est impossible de retracer la provenance et la destination des boues vidangées de même que leur volume et leur méthode de valorisation. Cette mesure vise à mettre en place un outil de gestion permettant d'établir le portrait de la gestion de ces boues sur le territoire et de s'assurer de leur valorisation lorsqu'elles répondent aux normes en vigueur.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2024-2026	Non débuté	
10.1	Planter des points de dépôts pour les CRD dans les écocentres municipaux et au LET de Saint-Alphonse	Améliorer l'accessibilité aux écocentres mobiles et la desserte sur le territoire pour offrir un service de proximité complet. Disposer dans les écocentres des infrastructures permettant un tri à la source efficace, réduisant la contamination des conteneurs qui ne trouvent plus preneur chez les recycleurs et qui se finissent à l'élimination.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2025	Non débuté	La mise en action de la RGMAB et l'achat du LET de Saint-Alphonse permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché.
10.2	Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs des CRD	Élaborer un outil de sensibilisation à la déconstruction et la saine gestion des résidus CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction/rénovation. Évaluer la possibilité d'acheminer l'outil de sensibilisation aux principaux entrepreneurs œuvrant sur le territoire.	MRC (période intérimaire), municipalités et RGMAB	2022-2024	Non débuté	La mise en action de la RGMAB et l'achat du LET de Saint-Alphonse permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché.

		Maintenir à jour l'outil de sensibilisation en fonction de travaux pour augmenter les possibilités de valorisation.				
11.1	Caractériser les apports de matières collectées afin d'orienter les moyens de sensibilisation	Identifier les matières fautives ainsi que les quantités afin de cibler les aspects sur lesquels des campagnes ponctuelles d'ISÉ devront être réalisées. Les actions à poser sont : • Élaborer une méthodologie de caractérisation. • Élaborer un calendrier de caractérisation couvrant les différents générateurs, les différentes sections du territoire, les différentes périodes de l'année et les différents sites d'étude (LET de Saint-Alphonse, Centre de transbordement des matières recyclables, dépôts CRD dans les écocentres mobiles municipaux, etc. • Procéder à la caractérisation et analyser les résultats. • Réaliser des activités ISÉ selon la problématique rencontrée.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2025-2029	Non débuté	La mise en action de la RGMAB et l'achat du LET de Saint-Alphonse permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché.
12.1	Faciliter la réutilisation des encombrants sur le territoire	Favoriser la concertation entre les organismes présents sur le territoire (ex : marchés aux puces, comités d'action bénévole, etc.) afin de maximiser la quantité de matières réutilisées et diminuer ainsi l'enfouissement.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029	Prévu à l'automne-hiver 2023-2024	
13.1	Faire connaître les objectifs de la GMR aux générateurs et rendre compte des bilans et impacts des mesures adoptées	Publiciser les objectifs, cibles atteintes et à atteindre, bilans etc. afin de sensibiliser la population à l'importance des gestes posés et leurs conséquences. Apporter les correctifs opportuns en cas de besoin.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029	En continu	Le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2022-2029 sera publié sur les sites de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure. Les municipalités seront invitées à le partager sur leurs pages respectives.
13.2	Exiger des instances gouvernementales de jouer un rôle de leader et d'agir proactivement sans la GMR au sein de ses ministères et installations	Les installations de santé et d'éducation produisent d'importants volumes de matières résiduelles et demandent une gestion particulière. Selon les MRC, il revient au gouvernement gestionnaire de ces établissements et institutions de s'assurer que ces derniers soient équipés adéquatement et soutenus dans leurs efforts collectifs de détournement de matières résiduelles de l'enfouissement. L'adoption de résolutions lors des séances de conseils des MRC et la transmission aux autres MRC au Québec permettront de s'assurer que le gouvernement joue un rôle de leader dans la GMR au sein de ses établissements et institutions.	MRC et RGMAB	2022-2029	En continu. De concert avec le groupe GMR Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.	
13.3	Communiquer les attentes de la MRC que le gouvernement maintienne son engagement à élargir la gamme de produits sous REP	Certaines matières (ex : plastiques agricoles, bonbonnes de propane à usage unique, matelas, tubulures érablières, textiles, polystyrène, équipements de protection	MRC et RGMAB	2022-2029	En continu. De concert avec le groupe GMR Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.	

		individuels, etc.) présentent des enjeux de valorisation importants. Une prise en charge de ces matières par les producteurs permettrait d'améliorer les taux de valorisation ainsi que les débouchés disponibles. Dans ce domaine, le leadership des instances gouvernementales est vital.				
13.4	Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données provenant des ICI et CRD, à l'absence de portrait des gisements régionaux de matières résiduelles et de l'incidence de ces facteurs sur les performances territoriales	L'atteinte des objectifs de gestion et leur suivi exigent la collaboration de tous les acteurs et générateurs de matières sur le territoire et des entreprises privées impliquées à diverses étapes dans les filières de traitement de ces dernières. La mise en place d'outil centralisé de collecte de ces données permettrait de réaliser des bilans des matières résiduelles produites et des études des gisements de ces matières représentatifs de la réalité régionale.	MRC et RGMAB	2022-2029	En continu. De concert avec le groupe GMR Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.	
13.5	Participer à la concertation régionale en GMR avec le Bas-St-Laurent et la Gaspésie	L'exigence des cibles de la Politique GMR menant à l'obtention maximale des redevances à l'enfouissement des matières résiduelles et des compensations pour la collecte sélective forcent les municipalités à développer de nouvelles avenues pour traiter ces matières générées sur leur territoire. Une veille continue est donc primordiale pour assurer une offre de service en gestion des matières résiduelles plus complète et étendue sur tout le territoire d'application du présent PGMR.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029	En continu	
13.6	Adopter et implanter des politiques internes intégrant le principe des 3RV-E dans les organisations municipales	Encadrer les actions des diverses instances municipales afin d'en réduire l'impact sur l'environnement par la mise en place de mesures en accord avec le principe des 3RV-E et par l'adoption de politiques internes d'acquisition de biens et de services et de gestion des matières résiduelles. Ces mesures et politiques basées sur le principe des 3RV-E favoriseront notamment les biens durables ou réutilisables et l'achat de produits à contenu recyclé et recyclables.	MRC et municipalités	2022-2029	Politique de développement durable et guide vert de l'employé en rédaction dans la MRC Avignon. À implanter dans la MRC de Bonaventure.	

Tableau 3. Bilan des matières résiduelles produites dans les municipalités de la MRC Avignon en 2022

		Municipalités											
		MRC Avignon	Carleton-sur-Mer ³	Escuminac	l'Ascension-de-Patapédia	Maria	Matapédia	Nouvelle	Pointe-à-la-Croix	Ristigouche-Partie-Sud-Est	Saint-Alexis-de-Matapédia	Saint-André-de-Restigouche	Saint-François-d'Assise
Valorisation	Matières recyclables (TM) ⁴												
	Résidentiel ⁵	1 182.96	357.36	69.38	27.68	227.11	45.08	148.79	94.43	25.93	72.34	27.06	87.80
	ICI	421.91	145.70	25.30		56.72	32.79	90.59	68.53	2.28			
	Total	1 604.87	503.06	94.68	27.68	283.83	7.87	239.38	162.96	28.21	72.34	27.06	87.80
	Matières organiques, boues de fosses septiques et boues municipales (TM)												
	Résidentiel	34											
	ICI ⁶	2037											
	Total MO ⁷	2071											
	BFS ^{4,8} et BM ^{4,9}	514											
	Total MO, BFS et BSM	2585											
	Résidus de construction-rénovation-démolition (TM)												
	Gypse	12											
	Bois et bardeau	627											
	Sous-total ¹⁰	639											
	Métal ⁴	52											
	Résidus verts ⁴	13											
	Pneus ⁴	250											
	Véhicules hors d'usage ⁴	702											
	Textile ⁴	97											
	Résidus domestiques dangereux et matériel électronique et informatique (kg)¹¹												
	Acides	35.36											
	Aérosols huile	3.60											
	Aérosols peinture	131.56											
	Antigels	93.55											
	Autres aérosols	40.29											
	Autres organiques	1 568.58											
	Bases	70.10											
	Batteries	0.82											
	Bonbonnes diverses	23.80											
	Contenants vides (sacs)												
	Extincteurs												
	Filtres huile	91.66											
	Huile												
	Huile contaminée	198.35											
	Huile usée	3 733.45											
	Huile végétale	194.35											
	Matières toxiques	29.09											

³ Incluant les données du dépôt de St-Omer.
⁴ Matrec/Groupe Bouffard, 2023.
⁵ Inclus les ICI assimilables.
⁶ Données obtenues par le biais de l'outil d'inventaire PGMR 2022 de RECYC-Québec.
⁷ Matières organiques.
⁸ Boues de fosses septiques.
⁹ Boues municipales.
¹⁰ Selon la valeur des permis de bâtir émis en 2021 MAMH; ISQ, 2022.
¹¹ Laurentide Re-Sources, 2023.

	MÉI	15 163	3 451	nd		3 000		4 482		10	290		3 930
	Non identifiables	20.45											
	Oxydants												
	Peinture	8 161.18											
	Peinture non étiquetée	286.74											
	Piles	740.85											
	Piles rechargeables												
	Produits industriels	1 173.72											
	Propane												
	Résidus huiles des bacs												
	Total	31 760.50											
Enfouissement	Déchets (TM)¹²												
	Résidentiel	3 491.36	1 090.47	196.03	58.08	605.97	159.86	501.89	410.28	73.97	140.41	73.96	180.44
	ICI	1 938.76	947.60	0.75		544.05	53.17	268.90	120.37	1.20	2.72		
	CRD	712.85	153.37		15.26	167.49	59.31	15.41	211.91	26.09	52.51	11.50	
	Sols, boues et matières organiques ¹³	17.76	13.30	0.41		2.35	0.77	0.57		0.09		0.27	
	Total	6 160.73	2 204.74	197.19	73.34	1319.86	273.11	786.77	742.56	101.35	195.64	85.73	180.44
	Kg/hab.	411	526	348	437	494	442	457	553	622	397	568	276

¹² LET de Saint-Alphonse, 2023.

¹³ Animaux, résidus de poissons, résidus verts, cendres.

Tableau 4. Bilan des matières résiduelles produites dans les municipalités de la MRC de Bonaventure en 2022

		Municipalités													
		MRC de Bonaventure	Bonaventure	Caplan	Cascapédia-St-Jules	Hope	Hope Town	New Carlisle	New Richmond	Paspébiac ¹⁴	Saint-Alphonse	Saint-Elzéar	Saint-Godefroi	Saint-Siméon	Shigawake
Valorisation	Matières recyclables (TM) ¹⁵														
	Résidentiel ¹⁶	1 529.05	221.24	179.59	107.83	84.08	29.44	91.96	281.70	226.33	88.27	52.70	33.67	95.45	36.79
	ICI	677.41	94.07	59.63			21.12	87.95	151.89	156.86	8.17	20.76	18.62	49.44	8.90
	Total	2 206.46	315.31	239.22	107.83	84.08	50.56	179.91	433.59	383.19	96.44	73.46	52.29	144.89	45.69
	Matières organiques, boues de fosses septiques et boues municipales (TM)														
	Résidentiel	43													
	ICI ¹⁷	2 244													
	Total MO ^{4,18}	2 287													
	BFS ^{4,19} et BM ^{4,20}	621													
	Total MO, BFS et BM	2 908													
	Résidus de construction-rénovation-démolition (TM)														
	Gypse ⁸	17													
	Bois et bardeau ⁸	908													
	Sous-total ²¹	925													
	Métal ⁴	71													
	Résidus verts ⁴	18													
	Pneus ⁴	331													
	Véhicules hors d'usage ⁴	848													
	Textile ⁴	117													
	Résidus domestiques dangereux et matériel électronique et informatique (kg) ²²														
	Acides	17.26													
	Aérosols huile	1.55													
	Aérosols peinture	173.41													
	Antigels														
	Autres aérosols	6.25													
	Autres organiques	255.69													
	Bases	15.55													
	Batteries														
	Bonbonnes diverses	1.80													
	Contenants vides (sacs)														
	Extincteurs														
	Filtres huile	3.40													
	Huile														
	Huile contaminée														
	Huiles usées	161.55													
	Huile végétale	40.55													
	Matières toxiques	6.45													
	MÉI	16196	4605				847			6 676	4 068				

¹⁴ Incluant les données du dépôt au Canadian tire à Paspébiac.
¹⁵ Matrec/Groupe Bouffard, 2023.
¹⁶ Inclus les ICI assimilables.
¹⁷ Données obtenues par le biais de l'outil d'inventaire PGMR 2022 de RECYC-Québec.
¹⁸ Matières organiques.
¹⁹ Boues de fosses septiques.
²⁰ Boues municipales.
²¹ Selon la valeur des permis de bâtir émis en 2021 MAMH; ISQ, 2022.
²² Laurentide Re-Sources, 2023.

	Non identifiables														
	Oxydants	20.35													
	Peinture	11 893.10													
	Peinture non étiquetée	512.41													
	Piles	745													
	Piles rechargeables														
	Produits industriels	219.68													
	Propane														
	Résidus huiles des bacs														
	Total	30 270													
Enfouissement	Déchets (TM)²³														
	Résidentiel	4 937.69	793.53	569.26	223.54	114.24	89.56	387.75	1 009.31	835.07	205.38	139.40	104.88	372.91	92.86
	ICI	2 676.24	497.34	243.02	48.89		21	187.36	1 003.85	482.88	23.99	18.24	26.71	100.85	22.11
	CRD	3 033.72	417.06	393.26	37.83	122.21	28.95	273.07	388.01	656.10	355.69	64.58	23.30	239.51	34.15
	Sols, boues et matières organiques ²⁴	89.41	14.78	29.50							1.71			43.42	
	Total	10 737.06	1 722.71	1 235.04	310.26	236.45	139.51	848.18	2 401.17	1 974.05	586.77	222.22	154.89	756.69	149.12
	Kg/hab.	593	629	613	407	389	351	591	620	617	804	478	436	623	525

²³ LET de Saint-Alphonse, 2023.
²⁴ Animaux, résidus de poissons, résidus verts, cendres.

Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC

Avignon

Année : 2022

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le code géo, consulter la page Web :

<https://www.mamh.gouv.gc.ca/repertoire-des-municipalites/>

[illegible]

Nom du répondant :

Cathy Cauvier

Fonction du répondant	Coordo.
-----------------------	---------

Environnement

Je certifie l'exactitude des enseignements contenus dans le présent formulaire.

certifie l'attitude des

Signature _____

28-juin-23

Date _____

Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC :

de Bonaventure

Année : 2022

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le code géo, consulter la page Web

<https://www.mamh.gouv.gc.ca/repertoire-des-municipalites/>

[illegible]

Nom du répondant :

Cathy Cuvier

Fonction du répondant : Coordo

Environnement

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

attitude des renseignements

Signature _____

28-juin-23

Date _____